



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

YONNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°89-2021-035

PUBLIÉ LE 15 FÉVRIER 2021

# Sommaire

## Préfecture de l'Yonne

|                                                                                                                                                                                                                                |         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| 89-2021-02-15-001 - 1 - Arrêté PREF SAPPPIE BCAAT 2021 018 portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs des dépenses et des recettes des BOPs Métier de la préfecture de l'Yonne (4 pages) | Page 3  |
| 89-2021-02-15-002 - 2 - annexe 1 arrêté PREF SAPPPIE BCAAT 2021 018 (2 pages)                                                                                                                                                  | Page 8  |
| 89-2021-02-15-003 - 3 - annexe 2 arrêté PREF SAPPPIE BCAAT 2021 018 (1 page)                                                                                                                                                   | Page 11 |

Préfecture de l'Yonne

89-2021-02-15-001

1 - Arrêté PREF SAPPPIE BCAAT 2021 018 portant  
délégation de signature et d'ordonnancement secondaire  
aux prescripteurs des dépenses et des recettes des BOPs  
Métier de la préfecture de l'Yonne



**PRÉFET  
DE L'YONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

**Service de l'animation des politiques  
publiques interministérielles et de  
l'environnement**

**Bureau de la coordination administrative  
et de l'appui territorial**

**ARRETE n° PREF/SAPPIE/BCAAT/2021/018  
portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire  
aux prescripteurs des dépenses et des recettes des BOPs Métier  
de la préfecture de l'Yonne**

Le préfet de l'Yonne  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 relative à la prise en charge par l'État, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité ;

VU le plan comptable de l'État (PCE) associé aux titres III et V des budgets opérationnels de programme ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 nommant M. Henri PREVOST, préfet de l'Yonne ;

VU le décret du Président de la République du 22 septembre 2020, nommant Mme YANI Dominique, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

VU le décret du Président de la République du 25 mars 2019 nommant M. Rachid KACI, sous-préfet de Sens ;

VU le décret du Président de la République du 19 juin 2019 nommant Mme Cécile RACKETTE, sous-préfète d'Avallon ;

VU le décret du Président de la République du 13 septembre 2019 nommant M. Tristan RIQUELME, directeur de cabinet du préfet de l'Yonne ;

VU la circulaire n° 11-323 du 8 avril 2011 du ministère de l'intérieur, de l'outre mer, des collectivités territoriales et de l'immigration concernant la mise en œuvre du processus d'exécution de la dépense en mode CHORUS ;

VU l'arrêté n° PREF/SGCD/2021/0001 du 8 janvier 2021 portant organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures de l'Yonne abrogeant les arrêtés n° PREF/DMM/2017/0002 du 11 juillet 2017 et n° PREF/DRHM/2018/0005 du 12 avril 2018 ;

VU l'arrêté n° PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0335 du 12 octobre 2020 donnant délégation de signature à Mme Dominique YANI, secrétaire générale ;

VU l'arrêté n° PREF/SAPPIE/BCAAT/2021/015 du 05 février 2021 donnant délégation de signature à M. Tristan RIQUELME, directeur de cabinet ;

VU l'arrêté n° PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0343 du 12 octobre 2020 donnant délégation de signature à M. Rachid KACI, sous-préfet de Sens ;

VU l'arrêté n° PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0342 du 12 octobre 2020 donnant délégation de signature à Mme Cécile RACKETTE, sous-préfète d'Avallon ;

VU l'arrêté n° PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0346 du 12 octobre 2020 portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs des dépenses et des recettes de la préfecture de l'Yonne ;

VU le protocole portant contrat de service entre la préfecture de l'Yonne, le centre de services partagés régional Chorus et le service facturier du 1<sup>er</sup> juillet 2017 et l'avenant du 5 janvier 2021 ;

VU le contrat de services entre les services prescripteurs de la préfecture de l'Yonne (le service des affaires financières et le service budget, de l'immobilier et de la logistique) et le centre de services partagés régional de la préfecture de la Côte d'Or ;

### **ARRETE**

Article 1 : en dehors des décisions mentionnées par les arrêtés de délégation susvisés, délégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire délégué et de constatation du service fait sur les Bops métiers aux fonctionnaires mentionnés en annexe 1 du présent arrêté.

Pour les programmes 207 (commission médicale) la constatation du service fait est déléguée aux directeurs ou en cas d'empêchement aux chefs de bureau ou en cas d'empêchement aux adjoints des chefs de bureau.

Article 2 : chaque service prescripteur, en ce qui le concerne, est chargé de la saisie dans l'application Chorus Formulaire des expressions de besoins et de la constatation du service fait. Les gestionnaires habilités en charge de cette saisie figurent en annexe 2 du présent arrêté.

Article 3 : délégation de signature est donnée à Mme Dominique YANI, secrétaire générale, pour les actes relatifs aux fonctions de responsable d'inventaire et de rattachement.

Article 4 : délégation est donné aux agents ci-dessous en qualité de référent départemental pour les BOPs métiers cités en annexe 1.

M. Christophe INACIO, gestionnaire budgétaire

Mme Stéphanie BRILLANT, gestionnaire des ressources budgétaires

Mme Julie MARSIGAGLIA, gestionnaire des ressources budgétaires

Article 5 : l'arrêté PREF/SAPPIE/BCAAT/2020/0346 du 12 octobre 2020 est abrogé.

Fait à Auxerre, le **15 FEV. 2021**

Le préfet



Henri PREVOST

*La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, les responsables des services prescripteurs sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à M. le directeur régional des finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte-d'Or.*

*Délais et voies de recours – le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

1900 1037 2 1

2021

Préfecture de l'Yonne

89-2021-02-15-002

2 - annexe 1 arrêté PREF SAPPPIE BCAAT 2021 018



**Annexe 1 à l'arrêté PREF/SAPPIE/BCAAT/2021/0018**

| Programme | Objet                                                                                                                         | Prescripteur à l'origine de la décision d'achat et de recette ou de la décision attributive de subvention | Constatation du service fait                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 112       | Impulsion et coordination de la politique du territoire                                                                       | Mme Dominique YANI, secrétaire générale ou en cas d'empêchement M. Tristan RIQUELME, directeur de cabinet | Mme Marie-Claude BORYCKI, directrice de la citoyenneté et de la légalité ou en cas d'empêchement Mme Sylvie COUTANT, cheffe du bureau du contrôle budgétaire et des concours financiers de l'Etat, ou en cas d'empêchement Mme Sylvie DELVIGNE, cheffe du bureau des réglementations et des élections, ou en cas d'empêchement Mme Anne LOLLIIOT, adjointe à la cheffe du bureau du contrôle budgétaire et des concours financiers de l'Etat |
| 119       | Concours financiers aux communes et groupement de communes (199-C001 _ 199-C002)                                              | Mme Dominique YANI, secrétaire générale ou en cas d'empêchement M. Tristan RIQUELME, directeur de cabinet | Mme Marie-Claude BORYCKI, directrice de la citoyenneté et de la légalité ou en cas d'empêchement Mme Sylvie COUTANT, cheffe du bureau du contrôle budgétaire et des concours financiers de l'Etat, ou en cas d'empêchement Mme Sylvie DELVIGNE, cheffe du bureau des réglementations et des élections, ou en cas d'empêchement Mme Anne LOLLIIOT, adjointe à la cheffe du bureau du contrôle budgétaire et des concours financiers de l'Etat |
| 122       | Concours financiers spécifiques et administratifs (122-C001 – 122-C002)                                                       | Mme Dominique YANI, secrétaire générale ou en cas d'empêchement M. Tristan RIQUELME, directeur de cabinet | Mme Marie-Claude BORYCKI, directrice de la citoyenneté et de la légalité ou en cas d'empêchement Mme Sylvie COUTANT, cheffe du bureau du contrôle budgétaire et des concours financiers de l'Etat, ou en cas d'empêchement Mme Sylvie DELVIGNE, cheffe du bureau des réglementations et des élections, ou en cas d'empêchement Mme Anne LOLLIIOT, adjointe à la cheffe du bureau du contrôle budgétaire et des concours financiers de l'Etat |
| 129       | Coordination du travail gouvernemental (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Toxicomanies – MILDECA) | M. Tristan RIQUELME, directeur de cabinet ou en cas d'empêchement Mme Dominique YANI, secrétaire générale | A compter du 1 <sup>er</sup> mars 2021, Mathieu SOURY, chef du service du cabinet, de la communication et des sécurités publiques ou en cas d'empêchement Mme Monique SCHOEPFLIN, adjointe à la cheffe de service, responsable du pôle des sécurités publiques.                                                                                                                                                                              |
| 129       | CAAC-DDPR pour la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme                               | M. Tristan RIQUELME, directeur de cabinet ou en cas d'empêchement Mme Dominique YANI, secrétaire générale | A compter du 1 <sup>er</sup> mars 2021, Mathieu SOURY, chef du service du cabinet, de la communication et des sécurités publiques ou en cas d'empêchement Mme Monique SCHOEPFLIN, adjointe à la cheffe de service, responsable du pôle des sécurités publiques.                                                                                                                                                                              |
| 161       | Intervention des secours opérationnels                                                                                        | M. Tristan RIQUELME, directeur de cabinet ou en cas d'empêchement Mme Dominique YANI, secrétaire générale | M. Jean-Pierre CHATELIER, chef du service interministériel de défense et de protection civiles, ou en cas d'empêchement Mme Ginetta GUITTEAUD, adjointe au chef du service.                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 177       | Prévention exclusion et insertion des personnes vulnérables – action 15 (Rapatriés d'Origine Nord Africaine – RONA)           | M. Rachid KACI, sous-préfet de Sens ou en cas d'empêchement Mme Dominique LUCAS, secrétaire générale      | M. Rachid KACI, sous-préfet de Sens ou en cas d'empêchement Mme Dominique LUCAS, secrétaire générale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 207       | Démarches interministérielles et communication (020702)                                                                       | M. Tristan RIQUELME, directeur de cabinet ou en cas d'empêchement Mme Dominique YANI, secrétaire générale | A compter du 1 <sup>er</sup> mars 2021, Mathieu SOURY, chef du service du cabinet de la communication et des sécurités publiques ou en cas d'empêchement l'adjointe à la cheffe de service                                                                                                                                                                                                                                                   |

| Programme | Objet                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Prescripteur à l'origine de la décision d'achat et de recette ou de la décision attributive de subvention                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Constatation du service fait                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 207       | Éducation routière (020703)                                                                                                                                                                                                                                                                 | Mme Dominique YANI, secrétaire générale ou en cas d'empêchement M. Tristan RIQUELME, directeur de cabinet<br><br>< 1 000 € Mme Marie-Claude BORYCKI, directrice de la citoyenneté et de la légalité ou en cas d'empêchement Mme Sylvie DELVIGNE, cheffe du bureau des réglementations et des élections ou en cas d'empêchement Mme Céline BENOIST, adjointe à la cheffe du bureau des réglementations et des élections | Mme Marie-Claude BORYCKI, directrice de la citoyenneté et de la légalité ou en cas d'empêchement Mme Sylvie DELVIGNE, cheffe du bureau des réglementations et des élections ou en cas d'empêchement Mme Céline BENOIST, adjointe à la cheffe du bureau des réglementations et des élections                                                                                                                                                  |
| 216       | FIPD                                                                                                                                                                                                                                                                                        | M. Tristan RIQUELME, directeur de cabinet ou en cas d'empêchement Mme Dominique YANI, secrétaire générale                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | A compter du 1er mars 2021, Mathieu SOURY, chef du service du cabinet de la communication et des sécurités publiques ou en cas d'empêchement Mme Monique SCHOEPFLIN, adjointe à la cheffe du service, responsable du pôle des sécurités publiques.                                                                                                                                                                                           |
| 232       | Vie politique, culturelle et associative, élections                                                                                                                                                                                                                                         | Mme Dominique YANI, secrétaire générale ou en cas d'empêchement M. Tristan RIQUELME, directeur de cabinet<br><br>< 1 000 € Mme Marie-Claude BORYCKI, directrice de la citoyenneté et de la légalité ou en cas d'empêchement Mme Sylvie DELVIGNE, cheffe du bureau des réglementations et des élections ou en cas d'empêchement Mme Céline BENOIST, adjointe à la cheffe du bureau des réglementations et des élections | Mme Marie-Claude BORYCKI, directrice de la citoyenneté et de la légalité ou en cas d'empêchement Mme Sylvie DELVIGNE, cheffe du bureau des réglementations et des élections ou en cas d'empêchement Mme Céline BENOIST, adjointe à la cheffe du bureau des réglementations et des élections                                                                                                                                                  |
| 754       | Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routière (arrêté fixant le montant d'attribution à verser au département au titre des produits des amendes de police des radars automatiques) | Mme Dominique YANI, secrétaire générale ou en cas d'empêchement M. Tristan RIQUELME, directeur de cabinet                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Mme Marie-Claude BORYCKI, directrice de la citoyenneté et de la légalité ou en cas d'empêchement Mme Sylvie COUTANT, cheffe du bureau du contrôle budgétaire et des concours financiers de l'Etat, ou en cas d'empêchement Mme Sylvie DELVIGNE, cheffe du bureau des réglementations et des élections, ou en cas d'empêchement Mme Anne LOLLLOT, adjointe à la cheffe du bureau du contrôle budgétaire et des concours financiers de l'Etat. |
| 833       | Avances sur recettes fiscales versées aux collectivités locales                                                                                                                                                                                                                             | Mme Dominique YANI, secrétaire générale ou en cas d'empêchement M. Tristan RIQUELME, directeur de cabinet                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Sans objet (flux 4)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

VU pour être annexé à l'arrêté PREF/SAPPIE/BCAAT/2021/018

Fait à Auxerre, le

15 FEV. 2021

Le préfet



Henri PREVOST

Préfecture de l'Yonne

89-2021-02-15-003

3 - annexe 2 arrêté PREF SAPPPIE BCAAT 2021 018

**Annexe 2 à l'arrêté PREF/SAPPIE/BCAAT/2021/018**

**Gestionnaires habilités CHORUS FORMULAIRES – Bops Métiers**

| Nom/prénom         | Service prescripteur                                                 | Actes de gestion                                                 |
|--------------------|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| BENOIST Céline     | Bureau de la réglementation et des élections                         | Saisie des expressions de besoin<br>Constatation du service fait |
| DAURELLE Raphaël   | Bureau de la réglementation et des élections                         | Saisie des expressions de besoin<br>Constatation du service fait |
| DALIBERT Ziegfried | Bureau de la réglementation et des élections                         | Saisie des expressions de besoin<br>Constatation du service fait |
| LOLLIOT Anne       | Bureau du contrôle budgétaire et des concours financiers de l'Etat   | Saisie des expressions de besoin<br>Constatation du service fait |
| LAUNAY Caroline    | Bureau du contrôle budgétaire et des concours financiers de l'Etat   | Saisie des expressions de besoin<br>Constatation du service fait |
| ISSENHUTH Céline   | Bureau du contrôle budgétaire et des concours financiers de l'Etat   | Saisie des expressions de besoin<br>Constatation du service fait |
| BAVOIL Sabine      | Pôle sécurité publique, radicalisation, prévention de la délinquance | Saisie des expressions de besoin<br>Constatation du service fait |
| BUVAT Dalila       | Sous préfecture d'Avallon                                            | Saisie des expressions de besoin<br>Constatation du service fait |
| BAZUS Sylvie       | Sous préfecture de Sens                                              | Saisie des expressions de besoin<br>Constatation du service fait |

**VU pour être annexé à l'arrêté PREF/SAPPIE/BCAAT/2021/018**

Fait à Auxerre, le

**15 FEV. 2021**

Le préfet

Henri PREVOST